



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2021 de l'Association
Gradignanaise de Randonnée Pédestre
À Gradignan, le samedi 8 janvier 2022 en la salle Saint Géry

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire (l'AGO) a été convoquée par le Président pour se tenir le 8 janvier 2022 en la salle n° 1 à la Chartreuse de Saint Géry à Gradignan à partir de 14 heures.

83 convocations ont été transmises, 70 réponses sont parvenues dans les délais fixés, 13 membres n'ont pas répondu.

Sur 70 réponses, 50 personnes ont confirmé leur présence, 20 ont déclaré être empêchées et 17 ont transmis un pouvoir.

Il est établi que le quorum nécessaire pour la conduite de l'AGO est atteint.

Rapport moral et d'activités

Il est présenté par Yves GRANGER, Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

- Ouverture de l'assemblée générale
- Rapport moral du président
- Les effectifs
- Bilan activités 2020-2021 et vote,
- Bilan financier 2020-2021 et vote
- Projet activités et séjours 2022
- Budget prévisionnel 2022 et vote
- Règles de civisme et sécurité (Vice-Président)
- Nouveaux membres au Conseil d'Administration (CA)
- Questions diverses
- Intervention de Madame LECROAT présidente FFRP - Gironde
- Clôture de l'assemblée générale
- Vidéo du séjour à Vernet

Il précise que compte-tenu des règles liées à la pandémie du COVID19, la galette des rois et le pot de l'amitié sont annulés.

Le Président relève que cette AGO est unique en son genre, puisqu'elle fait le bilan de deux années d'activité de l'Association Gradignanaise de Randonnée Pédestre (l'AGRP).

Il note que cette période a été marquée par une conduite des activités sous forte contrainte, avec des règles et interdits évoluant en permanence. Tout cela s'est traduit par un arrêt total d'activité de 16 semaines, sur les 82 planifiées pour cette période.

Deux objectifs ont guidé le travail du CA pendant ces deux années :

Le maintien de la vie associative, avec :

- L'intensification de l'usage du site Internet pour la diffusion des informations, l'organisation et la conduite des randonnées via le processus d'inscription,
- L'adoption d'un logo pour l'AGRP,
- La modification des statuts et règlement intérieur, pour mettre en place le Collège des Animateurs (le Collège) et préciser les modalités de participation aux séjours organisés par l'AGRP,
- La célébration des trente années d'existence de l'AGRP le huit décembre 2021.

Le maintien de l'activité, avec :

- La mise en œuvre de la gestion des sorties sur le site, avec la participation active de tous les membres,
- L'engagement sans réserve du Collège dans l'adaptation de la conduite des randonnées en fonctions des contraintes successives,
- La volonté et le moral des membres, pour participer aux sorties organisées,
- L'appui des instances fédérales pour le suivi des conditions de pratiques et la diffusion des directives, l'assistance de la ville de Gradignan pour préserver les activités des associations.

En résumé merci et bravo à tout le monde !

Le site Internet, constamment amélioré s'est avéré un outil indispensable pour organiser et gérer les activités, mais aussi pour améliorer la connaissance et l'accès à l'AGRP. Il convient de relever que la majorité des nouveaux membres a découvert l'AGRP par le site. Et c'est aussi, par le biais du processus d'inscription au sorties, un lien fort entre les membres.



Comparatif activités de consultation du site en 2020 et 2021 par jour

Merci Bernard !

Rapport moral et d'activités

Mise en œuvre des déductions fiscales pour les animateurs et serre file.

Depuis trois ans nous établissons les relevés de déduction fiscale des frais de carburant utilisé dans leurs véhicules personnels par les animateurs et serre-file dans la préparation et la conduite des randonnées. Les normes sont celles fixées par l'article 200 du CGI (en 2021 0,321€ par kilomètre). Elle est exclusive de toute autre dédommagement.

Des membres expérimentés et qualifiés ont été nommément désignés pour assurer les fonctions de serre-file nécessaires du fait des contraintes de conduite des randonnées liées à la pandémie.

La synthèse sur 3 ans est la suivante :

Bilan des déductions			
Année	Bénéficiaires	Total des déductions	Moyenne
2019	16	5.939 €	371 €
2020	20	7.197 €	367 €
2021	17	10.369 €	635 €

La forte augmentation en 2021 reporte la conséquence des mesures intermédiaires de la pandémie qui ont nécessité la refonte des sorties prévues, et la préparation et conduite d'un séjour.

Évolution des effectifs

La synthèse sur les cinq dernières saisons est la suivante :

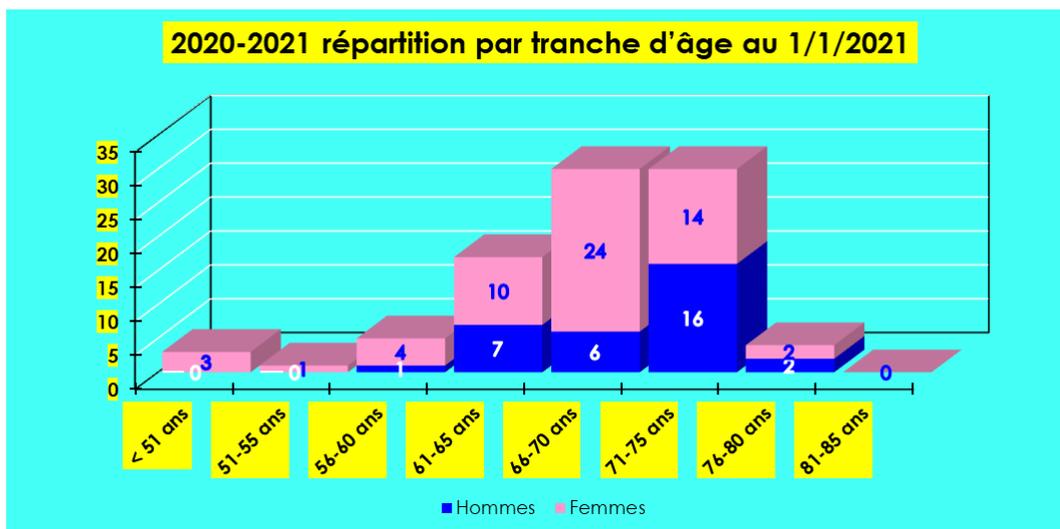
Année	Effectifs	Hommes		Femmes	
		Nombre	%	Nombre	%
2017-2018	125	41	33%	84	67%
2018-2019	122	45	37%	77	63%
2019-2020	115	37	32%	78	68%
2020-2021	90	32	36%	58	64%
2021-2022	83	29	35%	54	65%
Moyenne	107	37	35%	70	65%

Le ratio deux tiers de femmes et un tiers d'hommes est une constante.

Nous avons enregistré en fin de saison 2019-2020 un départ important de membres vers un autre club.

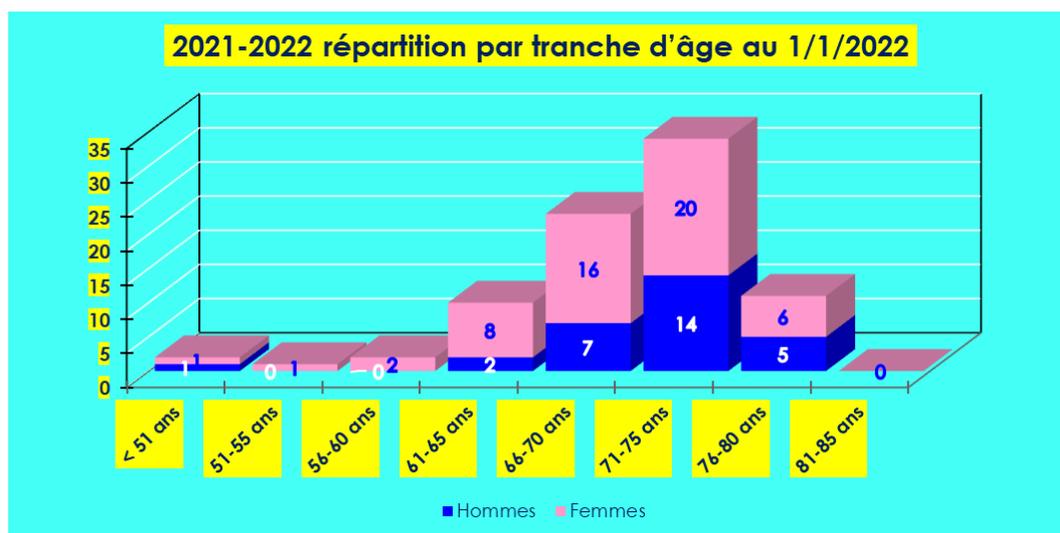
La saison 2020-2021 a été marquée par les effets du COVID, tant sur la participation aux activités que sur les réinscriptions.

Répartition des membres par tranche d'âge



Effectifs de 90 membres

Le groupe d'âge 71-75 ans représente 3/10^{èmes} des effectifs, et le groupe 66-75 7/10^{èmes}.



Effectif de 83 membres

Le groupe d'âge 71-75 ans représente 4/10^{èmes} des effectifs, et le groupe 66-75 7/10^{èmes}.

En résumé, les randonneuses et randonneurs de l'AGRP sont en grande majorité des seniors dynamiques.

Structure de l'association

Avec la création du Collège des animateurs (le Collège), le fonctionnement de l'Association repose sur trois composantes :

- Le CA, qui a le pouvoir de décision
- Le Bureau, qui met en œuvre les décisions du CA
- Le Collège, qui a en charge la conception, l'organisation et la conduite des activités de randonnée. Il propose au CA les améliorations et ajustements souhaitables.

Le Conseil d'Administration	LE BUREAU	Le Collège des Animateurs
Éliette CANAL Yves FOURNET Serge GIACCOBI Yves GRANGER Jean-Paul LEBERT Bernard MARTELETTI Martine PÉDEZERT	Président	Yves GRANGER
	Vice-Président	Yves FOURNET
	Secrétaire	Martine PÉDEZERT
	Secrétaire adj. Gestion du site	Bernard MARTELETTI
	Trésorière	Éliette CANAL
	Trésorier Adjoint	Jean-Paul LEBERT
		Yves FOURNET
		Gérard BARREAU Michael BLACKBURN Éliette CANAL Serge GIACCOBI Jean Paul LEBERT Bernard MARTELETTI Michèle RICCIO.

Les activités

Sur les deux saisons, les activités ont été perturbées par les vagues successives de la COVID et les restrictions et interdits associés, situation compensée par la réactivité et l'inventivité dans le strict respect des règles

Aucun cas de COVID en liaison avec la randonnée n'a été signalé sur les deux saisons.

AGRP : comparaison des activités annuelles							
Année	Effectifs	Sorties	Annulées	Taux	Participants	Km parcourus Séjours compris	Séjours
2018		82	0	100%	2.305	43.218 km	2
2019		75	Météo : 3	91 %	2.392	36.665 km	2
2020		55	Météo : 4 Covid : 36	67 %	1.569	19.394 km	1 annulé COVID
2021		68	Météo : 4 Covid : 9 :	83 %	2.414	27.569 km	1

Nous avons retenu l'année 2018 comme année de référence.

Le rapport moral et d'activité est approuvé par vote à main levée à la majorité des voix.

Rapport financier

Les années 2020 et 2021 présentent deux exercices équilibrés, dégagant un provisionnement suffisant pour l'année suivante, et marqués par l'annulation d'activités majeures.

Nous avons fait apparaître dans les deux bilans l'incidence financière de l'activité des animateurs, matérialisée par les dépenses retenues en carburant au titre des déclarations

pour déduction fiscale (0.321€/km). Cela ne reflète pas l'exacte dépense, le taux fiscal étant de 0.661 € par kilomètre pour une voiture de 7cv dans le cadre des frais réels.

Compte de résultat exercice comptable du 1 ^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
		Report provisions activités 2019	7 417,27 €
Services extérieurs		Autres ressources extérieures	
Frais spécifiques pour évènements	-180,97 €	Participation Comité Départemental	100,00 €
Achat des licences	-2 185,60 €	Cotisations et dons individuels	3 083,00 €
Frais relatifs aux séjours	-3 766,00 €	Part. Ind. séjour Vernet-les bains	15 405,00 €
Frais de fonctionnement			
Administration	-120,36 €	Intérêts compte épargne	1,37 €
Balance avant provisions	-6262,93 E		2600.6,64 €
Provisions activités 2021	-19 753,71 €		
Total des charges hors bénévolat	-26 006,64 €	Total des produits hors bénévolat	26 006,64 €
Emploi des contributions volontaires (limitées aux seuls frais automobiles)			
Reconnaisances et animation	-7 197,02 €	Dons bénévoles	7 197,02 €
TOTAL DES CHARGES	-33 203,66 €	TOTAL DES PRODUITS	33 203,66 €

L'importance des provisions activités 2021 est due aux participations individuelles au séjour de septembre non encore reversées aux membres.

Compte de résultat exercice comptable du 1 ^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
		Report provisions activités 2020	19 743,71 €
Achats		Ventes de produits	
Frais pour évènements	-140,65 €		
Anniversaire 30 + 1 ans	-2 747,24 €	Part. individuelles 30 + 1 ans	1 130,00 €
Services extérieurs		Autres ressources extérieures	
Location salle Tannerie 30+1 ans	-235,00 €	Subvention de la Mairie de Gradignan (salle à titre gracieux)	235,00 €
Achat des licences	-3 550,80 €	Cotisations individuelles	3 848,30 €
Remb ^{sement} séjour Vernet 2020	-14 435,00 €		
Frais séjour Vernet 2021	-17 375,00 €	Part. Ind. séjour Vernet-les bains	17 375,00 €
Frais de fonctionnement			
Administration	-86,56 €	Intérêts compte épargne	0,97 €
Don (Saint-Louis Montferrand)	-30,00 €		
Dépenses diverses (fleurs)	-45,00 €		
Balance avant provisions	-38 645,25 €		42 332,98 €
Provisions activités 2022	-3 687,73 €		
Total des charges hors bénévolat	-42 332,98 €	Total des produits hors bénévolat	42 322,98 €
Emploi des contributions volontaires (limitées aux seuls frais automobiles)			
Reconnaisances et animation	-10 368,78 €	Dons bénévoles	10 368,78 €
TOTAL DES CHARGES	-52 701,76 €	TOTAL DES PRODUITS	52 701,76 €

Le niveau des provisions pour activités, soit 3.687,73 € est revenu à un montant normal, correspondant aux fonds nécessaires pour préfinancer une sortie en termes d'avances.

Le président relève le soutien de la Mairie, en particulier avec l'attribution de la salle de la Tannerie à titre gracieux pour la commémoration des 30 ans.

Coût de l'appel à des animateurs professionnels rémunérés

Nous avons simulé sommairement le coût de fonctionnement de l'AGRP, sur la seule base des salaires des animateurs professionnels, au taux horaire de moniteur de sport professionnel.

2020		2021	
1750 heures d'animateur	-18 818,00 €	2882 heures d'animateur	-31 092,00 €
Charges sociales	-15 437,00 €	Charges sociales	-25 495,00 €
Coût total	-34 255,00 €	Coût total	-56 587,00 €

Sur cette simple base, il faudrait envisager une cotisation annuelle d'au moins 700 €

Activités 2022

Pour 2022, nous avons pour objectif de reprendre le calendrier traditionnel des activités de l'AGRP. L'équipe s'attachera à monter des activités adaptées à l'évolution de la pandémie.

Maintien du processus d'inscription et du suivi des randonnées,
Sortie de fin de saison selon évolution des règles liées à la pandémie,
Séjour à Entraygues sur Truyère du 25 juin au 2 juillet 2022.

Budget prévisionnel 2022

Le budget prévisionnel pour 2022 est fondé sur les mêmes bases que 2021 en termes d'activités, avec une sortie de fin de saison en juin.

Budget prévisionnel 2022			
CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
		Report provisions activités 2021	3 687,73 €
Achats		Ventes de produits	
Frais spécifiques pour évènements	-300 €		
Services extérieurs		Autres ressources extérieures	
Achat des licences	-2 540,00 €	Cotisations individuelles	3 600,00 €
Sortie fin saison 2021-22	-2 300,00 €	Part. ind. sortie saison 2021-22	1 800,00 €
Frais séjour Entraygues 2022	-13 700,00 €	Part. Ind. séjour Entraygues	13 700,00 €
Frais de fonctionnement			
Administration	-120,00 €	Intérêts compte épargne	1,20 €
Provisions activités 2023	-3 828,93 €		
Total des charges hors bénévolat	-22 788,93 €	Total des produits hors bénévolat	22 788,93 €
Emploi des contributions volontaires (limitées aux seuls frais automobiles)			
Reconnaisances et animation	-10 500,00 €	Dons bénévoles	10 500,00 €
TOTAL DES CHARGES	-33 288,93 €	TOTAL DES PRODUITS	33 288,93 €

Ce budget prévisionnel est bâti sur le maintien de la cotisation au montant actuel, et le prix de la licence fédérale inchangé.

Le rapport financier est approuvé par vote à main levée à la majorité des voix.

Randonner en sécurité

Yves FOURNET, Vice-Président et responsable du Collège rappelle les principes et les règles de sécurité dans la préparation et la conduite des randonnées.

Éléments de sécurité au bon déroulement d'une randonnée

Chaque randonnée est placée sous la responsabilité de l'animateur ou de l'animatrice qui est seul juge sur la conduite du groupe. Celui-ci ou celle-ci peut refuser ou accepter les enfants de moins de 15 ans qui doivent en permanence rester sous la surveillance de leurs parents et demeurent sous leur responsabilité.

Tout randonneur doit avoir un équipement minimum lui permettant de faire face aux conditions géographiques et climatiques d'une randonnée normale :

- Chaussures de marche, un sac à dos, une gourde, des vêtements contre la pluie, le froid ou le soleil.
- Sur le plan sanitaire, une petite pharmacie, quelques aliments d'appoint, le cas échéant les prescriptions médicales dans le cas d'un traitement en cours.
- Enfin, carte d'identité, son groupe sanguin, sans oublier sa licence FFRP.

Concernant la sécurité routière, sur route et pour un groupe organisé, la progression se fait en général sur le bord droit de la chaussée (article R 412-42 du code de la route). Cependant le coté choisi peut, sur décision de l'animateur du groupe s'effectuer sur le côté gauche de la chaussée, permettant dans certains cas voir arriver le danger plutôt que le subir.

Il est recommandé de progresser sur l'accotement en plaçant un responsable à l'arrière, serre file et, de désigner un éclaireur pour les virages.

Le déplacement vers le point de départ de la randonnée est effectué en véhicule personnel et de se fait sous la responsabilité de chaque conducteur. Le co-voiturage est conseillé.

Le parcours pourra être modifié ou la randonnée annulée en cas de force majeure sur décision de l'animateur (météo notamment).

Pour le bon déroulement de la randonnée, chacun doit faire preuve de discipline et avoir une attitude responsable. L'animateur en tête de file et donc conducteur de la randonnée, ouvre la marche. Il ne peut de ce fait être dépassé par qui conque sauf s'il a donné pour une raison quelconque de sécurité son autorisation explicite.

En cas d'incident ou d'accident les personnes marchant devant l'animateur ou derrière le serre-file n'ont aucune garantie, ni assurance autre que leur assurance Responsabilité Civile personnelle.

Aucun participant ne peut décider de quitter le groupe en cours de randonnée ou de changer d'itinéraire sans l'accord de l'animateur. Sans cet accord, l'AGRP ne serait pas responsable pour tout accident survenu après son départ du groupe ou sur un tronçon d'itinéraire non prévu.

Certains d'entre nous sont médicalement accompagnés. Il est donc recommandé de placer dans une poche, sur le dessus du sac (ce placement est parfait), la liste des médicaments pris

par chacun. Ceci ayant pour but en cas de problème assez grave d'informer immédiatement le personnel soignant.

Et, enfin pour terminer, nos amies les bêtes ne sont admises ni dans les randonnées ni hors des activités annexes.

Note sur le GR Bordeaux-Métropole

Le 5 septembre 2020 cinq animateurs de l'AGRP ont participé en binôme avec des animateurs de Bordeaux Métropole à l'inauguration d'une partie dans Gradignan du parcours d'environ 6 km appelé « GR Bordeaux Métropole », GR à ce jour non numéroté. Le GR complet devrait approcher environ 160 km. Ce parcours traverse de nombreuses communes de la métropole. La partie concernée par Gradignan débute à Saint François de Xavier, traverse les parcs de Pelissey, Mandavit, Cayac, Montgaillard, moulin d'Ornon et se termine au Lac d'Ornon limite avec Canéjan, cette dernière ville étant hors métropole. Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce projet.

Quelques mots de plus

Nous remercions nos deux photographes « maison » Alain et François qui tout le long de l'année officient sans être officiels pour la qualité de leurs reportages. Vous nous permettez systématiquement de remonter dans le temps. De fait vous êtes devenus les archivistes de l'AGRP.

Nous pouvons les applaudir.

Modification du CA

Catherine VEDUTELLI a présenté sa candidature comme membre du CA. Sa candidature est approuvée par l'assemblée à la majorité des voix.

Le nouveau CA comprend donc à partir de ce jour huit membres. Il sera à renouveler complètement à l'occasion de l'AGO de 2022 en janvier 2023 :

Éliette CANAL, Yves FOURNET, Serge GIACCOBI, Yves GRANGER, Jean-Paul LEBERT, Bernard MARTELETTI, Martine PÉDEZERT, Catherine VEDUTELLI

Le bureau et le Collège des animateurs restent inchangés.

Le Président insiste sur le besoin de voir le CA se renforcer par de nouvelles et nouveaux volontaires !

Il est rappelé que tout membre volontaire pour rejoindre le CA peut faire acte de candidature pendant toute l'année. Il sera après accord reçu comme auditeur, en attendant sa confirmation lors de la prochaine AGO.

Intervention de madame Françoise LECROAT, Présidente du Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Gironde

Madame la Présidente, après avoir remercié l'AGRP de son invitation a exprimé son plaisir de voir le bilan de l'AGRP pendant la période de pandémie.

Elle a signalé la difficulté rencontrée par tous les clubs, a des niveaux divers, de renforcer voire renouveler les animateurs.

Elle a brossé le point de situation du GR « Bordeaux Métropole », et de son évolution future.

Le Président a vivement remercié la Présidente pour sa présence à notre AGO et pour le soutien que le C.D.R.P assure aux associations de Gironde.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune nouvelle interrogation ou question soulevée par l'assistance, le Président déclare l'Assemblée Générale Ordinaire 2022 close.

Projection de la vidéo du séjour à VERNET

L'équipe qui a monté et conduit le séjour à VERNET présente une vidéo commémorative du séjour, œuvre de notre ami Gilles TROLLIET, qui recueille une chaleureuse approbation admirative de l'assemblée.

À Gradignan, le 15 janvier 2022

Le Président



Le Vice-président



La Trésorière



La Secrétaire

